



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

abattoirs

Question écrite n° 56889

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la crise de l'ESB sur l'ensemble de la filière viande de boucherie et plus particulièrement sur le devenir des établissements d'abattage industriel spécialisé. Il lui demande quelles sont les mesures qu'entend prendre le Gouvernement en faveur de ces établissements afin d'assurer leur pérennité et l'emploi. Le Gouvernement entend-il prendre de nouvelles mesures d'accompagnement pour compenser les pertes réelles et plus généralement des mesures indispensables afin de permettre aux entreprises d'abattage de faire face à la baisse d'activité.

Texte de la réponse

Les entreprises d'aval de la filière viande bovine ont effectivement souffert des crises successives liées à l'ESB et à l'épizootie de fièvre aphteuse. Ces crises se sont notamment traduites par une baisse de la consommation, et une réduction très importante des exportations tant vers l'Union européenne que vers les pays tiers. L'exécution des mesures communautaires d'intervention et de retrait-destruction a permis aux abattoirs de retrouver un niveau d'activité acceptable dès le début de l'année 2001. En outre, un plan gouvernemental d'urgence a prévu, dès le mois de décembre 2000, un volet spécifique de soutien à la trésorerie des entreprises d'aval de la filière bovine, et ce sous forme de prêts bonifiés à 1,5 %, d'une durée de cinq ans. Par ailleurs est ouvert un dispositif d'aide à la cessation d'activités irrémédiablement compromises par les mesures de précaution sanitaire liées à ces crises, notamment pour les entreprises spécialisées dans la triperie-boyauderie et le désossage de têtes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56889

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 375

Réponse publiée le : 20 août 2001, page 4761